

Séance ordinaire du 29 août 2025
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

Délibération n°2025-028

Objet : Accompagnement financier des sportifs de haut niveau : aide individuelle apportée à Fleur VAUCORET, championne d'aviron

Date de la convocation et de l'affichage : mercredi 20 août 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 07

Nombre de pouvoirs : 01

Nombre de votants : 08

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 août, le conseil municipal de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
PARIS Nicole	X			
BOTTOLI David		X		JOURDAN Jean Marc
BONVARLET Pierre-Alexandre			X	
DESLOGES Laurence			X	
LYARD Céline			X	
MAILLET Jacques	X			
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison	X			
PIEDVACHE Gaëtan			X	
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : MUGNIER Allison

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs :

Fleur VAUCORET est une jeune athlète d'aviron de haut niveau, habitante de Serrières en Chautagne et licenciée au Club Entente Nautique d'aviron d'Aix les Bains.

Elle fait partie de l'équipe de France et a remporté le titre de Championne du monde junior en août 2021 et a fait 3^{ème} au Championnat du monde en 2024. Elle ambitionne de participer aux prochains Championnats du monde.

Compte tenu de l'intérêt que présente ces activités tant sur le plan du développement physique et de la santé que du rayonnement de la commune, la collectivité souhaite lui apporter un soutien financier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :
(7 POUR et 1 ABSTENTION – David BOTTOLI)

- ✦ **APPROUVE** le versement d'une aide individuelle à Fleur VAUCORET à hauteur de 600 €,
- ✦ **PRECISE** que cette aide est accordée en contrepartie d'un partenariat à nouer avec l'intéressée.

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 29 août 2025.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 02 septembre 2025

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 2 septembre 2025.

Le Maire
Brigitte TOUGNE-PICAZO

Le Secrétaire de séance
Allison MUGNIER

